



Paris, le 12 juin 2015 n°89 /H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquêtes « Cadre de vie et sécurité »

Type d'opportunité : reconduction d'enquête existante

Périodicité : annuelle

Demandeurs : Le département des ressources et des conditions de vie des ménages (DRCVM) de l'Insee ; l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales (ONDRP), département de l'Institut national des Hautes Études de la Sécurité et de la Justice (INHESJ)

Au cours de sa réunion du 3 juin 2015, la commission « Services publics et services aux publics » a examiné le projet d'enquêtes « Cadre de vie et sécurité ».

Le dispositif d'enquêtes « Cadre de vie et sécurité » a été mis en place en 2007 à la demande de l'ONDRP, du ministère de la Justice et du secrétariat général du comité interministériel à la ville, financeurs de l'enquête. L'Insee et l'ONDRP partagent la maîtrise d'ouvrage principale de l'enquête. Le Service statistique ministériel de la sécurité Intérieure (SSMSI) est associé à la maîtrise d'ouvrage du dispositif. L'Insee est maître d'œuvre de l'enquête et réalise la collecte.

Il a pour objectif de mesurer auprès des ménages et des personnes interrogés la fréquence des atteintes subies au cours du passé récent (les deux années civiles précédant l'enquête). On peut ainsi évaluer la proportion de ménages ou de personnes se déclarant victimes. Le dispositif permet aussi d'estimer la part des victimes qui ont porté plainte et d'effectuer des comparaisons avec les données administratives sur les faits constatés. En cumulant les échantillons de plusieurs enquêtes successives, il est aussi possible de mener des analyses sur les victimations rares comme les violences sexuelles ou les violences intra-ménage.

Dans le contexte particulier des années 2012 à 2015, au cours desquelles la gendarmerie nationale (en 2012) puis la police nationale (en 2014) ont fait évoluer leur outil de collecte statistique sur la délinquance enregistrée, l'enquête annuelle « Cadre de vie et sécurité » est demeurée la seule source statistique susceptible de mesurer des évolutions par rapport à la période 2006-2011.

L'enquête « Cadre de vie et sécurité » (CVS), qui débute par les questions du tronc commun d'enquêtes auprès des ménages, comporte trois questionnaires :

- le questionnaire ménage s'adresse en face à face à un adulte du ménage-unité de vie et aborde la qualité de l'environnement du logement, la description des cambriolages, dégradations des résidences principale et secondaire, des vols et dégradations des véhicules possédés, les escroqueries bancaires ;
- le questionnaire individuel s'adresse en face à face à une personne par ménage-unité de vie présent dans le logement. Il traite des agressions, vols personnels, menaces et injures, de la perception du risque de victimation et des comportements face à ce risque. Les victimes sont aussi interrogées sur les conséquences des violences subies (blessures, hospitalisation,

incapacité temporaire de travail, arrêt de travail, impact psychologique) et sur les suites données (dépôt de plainte, recours à une association d'aide aux victimes...) ;

- le questionnaire individuel auto-administré, qui s'adresse à la même personne que pour le questionnaire précédent, porte sur les violences « sensibles », c'est-à-dire les violences sexuelles et les violences physiques et/ou psychologiques au sein du ménage. Il existe dans une version française et dans une version « allégée » en langues arabe, allemande, anglaise, portugaise et turque. Ce module est passé sous la forme d'un questionnaire informatisé auto-administré, sous casque audio, qui permet aux personnes interrogées de répondre de façon autonome et dans la confidentialité.

Chaque enquête dure 50 minutes en moyenne dont 8 minutes pour le questionnaire auto-administré (20 minutes maximum). En l'absence de victimations subies, la passation du questionnaire dure 40 minutes en moyenne ; en cas de victimations multiples, elle peut dépasser une heure.

L'enquête annuelle concerne la France métropolitaine. En moyenne, l'enquête recueille les réponses de 16 500 ménages (12 500 pour le questionnaire auto-administré). En 2011, l'enquête « Cadre de vie et sécurité » a été aussi réalisée à La Réunion. En 2015, elle a été réalisée en Guadeloupe, en Martinique et en Guyane.

Jusqu'en 2015, des logements en zones urbaines sensibles (ZUS) étaient surreprésentés. L'entrée en vigueur des « nouveaux quartiers prioritaires » au 1^{er} janvier 2015 entraîne l'abandon du sur-échantillon ZUS pour les années suivantes et la mise en place d'un sur-échantillon « nouveaux quartiers prioritaires ».

Une autre enquête concernant les violences (l'enquête Virage - Violences et rapports de genre) de l'Ined, est en cours. Une enquête méthodologique Internet/papier « Vols, violences et sécurité » a aussi été menée au 1^{er} trimestre 2013. Son analyse montre que la convergence entre les enquêtes CVS et VVS est largement insuffisante pour envisager une bascule du protocole de CVS vers un protocole uniquement auto-administré tel que celui de VVS.

L'enquête alimente le rapport annuel de l'ONDRP. Elle donne aussi lieu à des travaux d'études de l'INSEE et des financeurs (SSMSI, CGET). De nombreux partenaires sont intéressés par le questionnaire sur les « violences sensibles » ; en particulier sur les violences faites aux femmes comme l'Observatoire de la parité entre les femmes et les hommes, le service des droits des femmes et de l'égalité entre les femmes et les hommes (SDFE) du ministère des Affaires sociales et de la Santé, la Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof), le ministère des Droits des femmes.

Un fichier de production et de recherche est mis chaque année à la disposition des financeurs de l'enquête, des SSM et des chercheurs par l'intermédiaire du centre Maurice Halbwachs. Les fichiers de données indirectement nominatifs, hormis celles collectées sous casque, pourront être mis à disposition des chercheurs via le centre d'accès sécurisé aux données (CASD) et après accord du comité du secret statistique suite à la requête du chercheur.

L'enquête CVS est suivie par un comité de pilotage rassemblant l'Insee, l'ONDRP et le SSMSI. Un comité d'exploitation regroupe les différents utilisateurs dont l'ONDRP, le SSMSI, le ministère de la Justice, la MIPROF, le CESDIP, la SDFE, l'INED et le CGET. Le comité mise en place début 2015 a été consulté sur les besoins des différentes partenaires et sera consulté chaque année sur les évolutions du questionnaire.

L'enquête CVS en métropole coûte 2 M € en coûts directs de collecte. Les coûts de collecte et de formation s'élèvent à 46,5 ETP.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête, en demandant qu'une concertation large soit mise en place lors de la prochaine commission du Cnis « Services publics et services aux publics » le mardi 24 novembre 2015.

L'opportunité est accordée pour une année à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.